

COMMISSION FEDERALE d'ACTIVITE JUDO JU-JITSU

EPREUVES FEDERALES De JUDO

2019 / 2020



FSGT - 14 rue Scandicci – 93508 PANTIN CEDEX

Standard : 01 49 42 23 19 / Fax : 01 49 42 23 60

Domaine des activités : 01 49 42 23 32

Courriel : graziella.trentin@fsgt.org

www.judofsgt.org www.fsgt.org

mise à jour au 01/09/2019

CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT
INDIVIDUELS
COUPE DE FRANCE FSGT
EQUIPES DE CLUBS

11, 12, 13 AVRIL 2020
BORDEAUX 33000

SAMEDI 11 AVRIL 2020

JUNIORS Masculins Pesées
Excellence et Honneur 08h00 à 08h45

JUNIORS Féminines Pesées
Excellence et Honneur 11h00 à 11h30

POUSSINS M et F Pesées
Individuels 13h00 à 14h00

DIMANCHE 12 AVRIL 2020

MINIMES Masculins Pesées
08h00 à 08h45

MINIMES Féminines Pesées
11h00 à 11h30

JUNIORS/SENIORS KYUS M et F Pesées
Individuels 13h00 à 14h00

LUNDI 13 AVRIL 2020

VETERANS Masculins Pesées
08h00 à 08h45

VETERANS Féminines Pesées
08h00 à 08h45

30, 31 MAI et 01 JUIN 2020
VALENCIENNES 59300

SAMEDI 30 MAI 2020

SENIORS Masculins Pesées
Excellence et Honneur 08h00 à 08h45

SENIORS Féminines Pesées
Excellence et Honneur 11h00 à 11h45

BENJAMINS M et F Pesées
Individuels 13h30 à 14h30

DIMANCHE 31 MAI 2020

EQUIPES SENIORS M et F Pesées
08h00 à 08h45

CADETS M et F Pesées
Individuels 13h30 à 14h30

LUNDI 01 JUIN 2020

CADETS KYUS M et F Pesées
Individuels 08h00 à 08h45

QUOTAS DES REGIONS

Championnats de France FSGT individuels

Droit d'engagement 10 € par combattant : minimes, cadets et seniors, et vétérans.

Droit d'engagement 5 € par combattant : benjamins et poussins.

Les frais d'engagements sont à régler lors des championnats régionaux et pas d'inscription aux nationaux s'il ne sont pas réglés.

Nombre maximum d'engagés par catégorie de poids :

Les Podiums des sélections : 1, 2, 3 ou 4

De 10 à 14 + 1

De 15 à 19 +1

De 20 à +1

Engagements poussins : 4 par catégories M et F.



HORS QUOTAS

IL N'Y A PAS DE SELECTION HORS QUOTA

Les champions de France FSGT individuels sortants peuvent être dispensés des épreuves éliminatoires (département et Région) à condition qu'ils soient restés dans la même catégorie de poids et d'âge.

Relation grades – championnats :

Cadets – Juniors – Seniors – Vétérans
en individuel, niveau régional et national.

QUOTAS DES EQUIPES

Coupe de France FSGT

Par équipes de clubs masculines, féminines

EQUIPES DE CLUBS

Possibilité pour les petits clubs de se regrouper en une « Entente » pour former une équipe.

Equipe masculine 3 combattants du même club + 1 extérieur

Equipe féminine 2 combattantes du même club + 1 extérieur

- Seniors masculins (ou juniors surclassés) : - 66 kg - 73 kg - 81 kg + 81 kg

(Le dernier combattant doit peser obligatoirement + 81 kg)

Temps de combat : 4 minutes.

- Seniors féminins (ou juniors surclassés) : - 57 kg - 63 kg + 63 kg

(La dernière combattante doit peser obligatoirement + 63 kg)

Temps de combat : 4 minutes.

Pas de remplaçant pour les équipes seniors.

Droit d'engagement 45 € par équipe

Nombre maximum d'équipes de clubs engagées par région : 4

Kyus : Temps de combats Kyus 3 mn..

Juniors/Seniors F+M orange à marron

Fém. -48, -52, -57, -63, +63

Masc. -60, -66, -73, -81, -90, +90

Cadets F+M orange à marron

Cadettes -48, -52, -57, -63 et +63

Cadets -50 -55, -60, -66, -73 et +73

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT VETERANS



Catégories MASCULINS

- 1ère catégorie : M1 de 30 ans révolus à 34 ans **90/86**
- 2ème catégorie : M2 de 35 ans révolus à 39 ans **85/81**
- 3ème catégorie : M3 de 40 ans révolus à 44 ans **80/76**
- 4ème catégorie : M4 de 45 ans révolus à 49 ans **75/71**
- 5ème catégorie : M5 de 50 ans révolus à 54 ans **70/66**
- 6ème catégorie : M6 de 55 ans révolus à 59 ans **65/61**

Catégories FEMININES

- 1ère catégorie féminine : 30 à 39 ans **90/81**
- 2ème catégorie : + de 40 ans **1980 et avant**

**Les dossards
ne sont pas acceptés**

Catégories de poids

- Pour les masculins : -60 -66, -73, -81, -90, 100 et + 100 kg
- Pour les féminines : -48, -52, -57, -63, -70 et + 70kg

Minimum ceinture verte

Au terme de la pesée et en fonction du nombre de combattants dans les catégories, l'organisation se réserve la possibilité de procéder à des regroupements morphologiques et d'âges.

Réglementation sportive

Les judokas devront présenter la licence FSGT 2019/2020, « le livret du judoka » FSGT et un certificat d'aptitude au judo en compétition.

Se référer au règlement FSGT en vigueur pour l'arbitrage : <http://www.judofsgt.org/l-arbitrage/>

Compétition en poules et ensuite en tableau avec élimination directe. En cas d'une poule de 2 combattants : deux combats gagnants.

Temps de combats et

Temps de repos

Le temps de combats sera fixé à 3 mn pour les hommes et les femmes.

Le temps de repos entre chaque combat sera égal à 6 minutes.

Décision obligatoire en poules et application du « golden score » 3 mn en tableau en cas d'égalité décision.

Pesée et Tirage au sort

La pesée s'effectue le jour de la compétition (aucune tolérance de poids), le tirage au sort est public et s'effectue à l'issue de la pesée.

Surface de combats

La compétition se déroulera sur 4/5 surfaces de tatamis conformément au cahier des charges fédéral.

Procédure de sélection

La qualification pour cette épreuve passe par une qualification en Région avec un quota de 4 pour chaque catégorie de poids et d'âge (voir détails ci-dessus).

Les judokas n'étant pas licenciés dans un club FSGT sont priés de se rapprocher de la commission fédérale pour trouver une solution. Contact via le site du judo FSGT :

<http://www.judofsgt.org/contact/>

Un seul millésime de licence, celui de l'année en cours, pour la participation aux championnats de France.

Au terme de la pesée et en fonction du nombre de combattants dans les catégories, l'organisation se réserve la possibilité de procéder à des regroupements morphologiques et d'âges.

Les engagements au championnat de France FSGT se font uniquement par l'intermédiaire des commissions régionales un mois avant la compétition.

Aucune inscription sur place ne sera prise en compte le jour du championnat de France FSGT.

L'organisation se réserve le droit de procéder à d'éventuels changements nécessaires aux fins de s'adapter et d'optimiser la tenue du Championnat dans le respect des règles du sport et des règles de sécurité.

Droits d'inscription

Un droit de participation de 10€ sera demandé après la qualification en région, par la commission régionale.

**CATEGORIES AGE – GRADES MINIMUMS – TEMPS DE COMBAT – POIDS
DU 01/09/19 au 30/08/20**

COMPETITIONS MASCULINES

MINI POUSSINS	POUSSINS		BENJAMINS		MINIMES		CADETS		JUNIORS		SENIORS	
Nés en 2012-2013	Nés en 2010-2011		Nés en 2008-2009		Nés en 2006-2007		Nés en 2003-2004- 2005		Nés en 2000-2001- 2002		Nés en 1999 et avant	
	Blanc / Jaune		Jaune / Orange		Orange		verte		Verte		Verte	
1 mn	1mn 30		2 mn		3 mn		4mn		4 mn		4 mn	
	- 24	- 44	- 30	- 50	- 34	- 55	- 46	- 73	- 55	- 90	- 60	- 100
	- 28	- 48	- 34	- 55	- 38	- 60	- 50	- 81	- 60	- 100	- 66	+ 100
Groupes morphologiques	- 32	+ 48	- 38	- 60	- 42	- 66	- 55	- 90	- 66	+ 100	- 73	
	- 36		- 42	+ 60	- 46	- 73	- 60	+ 90	- 73		- 81	
	- 40		- 46		- 50	+ 73	- 66		- 81		- 90	

COMPETITIONS FEMININES

MINI POUSSINES	POUSSINES		BENJAMINES		MINIMES		CADETTES		JUNIORS		SENIORS	
Nées en 2012-2013	Nées en 2010-2011		Nées en 2008-2009		Nées en 2006-2007		Nées en 2003-2004- 2005		Nées en 2000-2001- 2002		Nées en 1999 et avant	
	Blanc / Jaune		Jaune / Orange		Orange		verte		Verte		Verte	
1 mn	1mn 30		2 mn		3 mn		4 mn		4 mn		4 mn	
	- 24	- 44	- 32	- 52	- 40	- 63	- 44	- 70	48	- 78	- 48	- 78
	- 28	- 48	- 36	- 57	- 44	- 70	- 48	+ 70	- 52	+ 78	- 52	+ 78
Groupes morphologiques	- 32	+ 48	- 40	+ 57	- 48	+ 70	- 52		- 57		- 57	
	- 36		- 44		- 52		- 57		- 63		- 63	
	- 40		- 48		- 57		- 63		- 70		- 70	

Pour les poussins et les benjamins, les catégories de poids indiquées sont celles pour les activités départementales, régionales ou nationales des catégories poussins et benjamins.

Il est conseillé de constituer des groupes morphologiques, pour les animations, selon les engagés.

**Attention, le surclassement des cadets 3 (nés en 2003) dans la catégorie Juniors est autorisé.
Impératif: présentation d'un certificat médical de surclassement de moins de 3 mois.**

Les engagements sont à envoyer par les responsables de région par mail à : graziella.trentin@fsgt.org et jeanclaude@cabanne.org

Et par courrier accompagnés du règlement financier impérativement 1 mois avant l'épreuve fédérale concernée à : FSGT – CFA Judo – 14 rue Scandicci 93508 Pantin Cedex.